

206C0323
FR0000124414-FS160

17 février 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE GASCOGNE

(Eurolist)

Par courrier du 16 février 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 17 février, la société Natexis Asset Management¹ (68-76, quai de la Rapée, 75606 Paris cedex 12), agissant pour le compte du FCPE "Gascogne Investissement", a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2006, par suite d'une diminution du nombre de droits de vote dans la société GROUPE GASCOGNE, le seuil de 10% des droits de vote de la société GROUPE GASCOGNE et détenir pour le compte dudit fonds, 118 402 actions GROUPE GASCOGNE représentant 236 804 droits de vote, soit 6,07% du capital et 10,46% des droits de vote de cette société²

¹ Groupe Natexis Banques Populaires.

² Sur la base d'un capital composé de 1 950 378 actions représentant 2 277 263 droits de vote.